

**DÉVELOPPER DURABLEMENT
LE TERRITOIRE**

2012 / 2013



SOMMAIRE

Éditos.....	p 1
Introduction.....	p 2-3
1. Le fonctionnement de l'ARC	p 4-21
> Le fonctionnement interne	p 6-9
> Des partenariats institutionnels.....	p 10-13
> Travailler avec les entreprises	p 14-19
> Avec les habitants de l'ARC.....	p 20-21
2. Les actions de l'ARC	p 22-43
> Aménager le territoire	p 24-31
> Raisonner le développement économique.....	p 32-37
> Protéger l'environnement naturel.....	p 38-43
3. Les indicateurs en chiffres	p 44-46



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise,
Maire de Compiègne,
Président de l'Agglomération de
la Région de Compiègne

Notre pays traverse comme bien d'autres une période de turbulences économiques et nombreux sont peut-être ceux qui se disent que le développement durable est aujourd'hui devenu un luxe.

Le document qu'ils vont lire devrait leur démontrer qu'il n'en est rien et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que les réalités s'imposent à nous et qu'il ne sert à rien de prétendre les ignorer. Je prendrai l'exemple du changement climatique. C'est devenu une réalité pour nous et ce le sera bien davantage pour les générations suivantes. Nous exposons celles-ci à des catastrophes si nous ne faisons rien. C'est pourquoi l'ARC prépare résolument un Plan Climat Énergie Territorial.

Lisons aussi ce que dit dans ces pages le professeur Thomas, vice-président du pôle de compétitivité IAR. L'industrie

chimique, qui a longtemps été considérée comme un pollueur majeur, est en train d'opérer une mutation. Celle-ci va aboutir à une industrie nouvelle : ce sera une chimie du végétal - qui utilisera les plantes sans faire concurrence à l'alimentation - et une chimie verte qui ne polluera plus.

Ceci est un message d'espoir que l'Agglomération a choisi d'entendre. Elle est partenaire de la mise en place de cette nouvelle chimie respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois.

Au-delà des difficultés que nous connaissons, le développement durable est indéniablement un sujet d'actualité.



Bernard HELLAL
Vice-président de l'ARC,
Maire de Margny-lès-Compiègne,
Président de la commission
environnement

L'ARC, ses élus et ses services ont pleinement intégré cette exigence nouvelle qu'est le développement durable. Les multiples actions, qu'ils conduisent au titre du fonctionnement de l'Agglomération, du développement économique et de la protection de l'environnement, en témoignent.

Un point me semble particulièrement remarquable. Le développement durable n'a pas représenté pour l'ARC un bouleversement parce que cette dimension était déjà partout présente sans qu'elle soit formulée explicitement. C'est ainsi que le SCoT, en mettant l'accent sur le développement raisonnable d'une agglomération à taille humaine où chacun trouve sa place, sur une agglomération qui respecte son environnement naturel, se situe dans la droite ligne du Schéma

Directeur. Celui-ci avait été adopté en 2000 et il a véritablement été le fil conducteur de notre action depuis. Ses objectifs étaient déjà le maintien de l'équilibre entre emploi et habitat, la volonté d'un développement démographique maîtrisé et la nécessité de protéger et de mettre en valeur notre environnement.

Par cet exemple, je voudrais simplement montrer notre volonté constante d'associer dans notre démarche les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ce retour sur le passé ne m'empêche pas de souligner aujourd'hui l'avancée des actions engagées.

INTRODUCTION

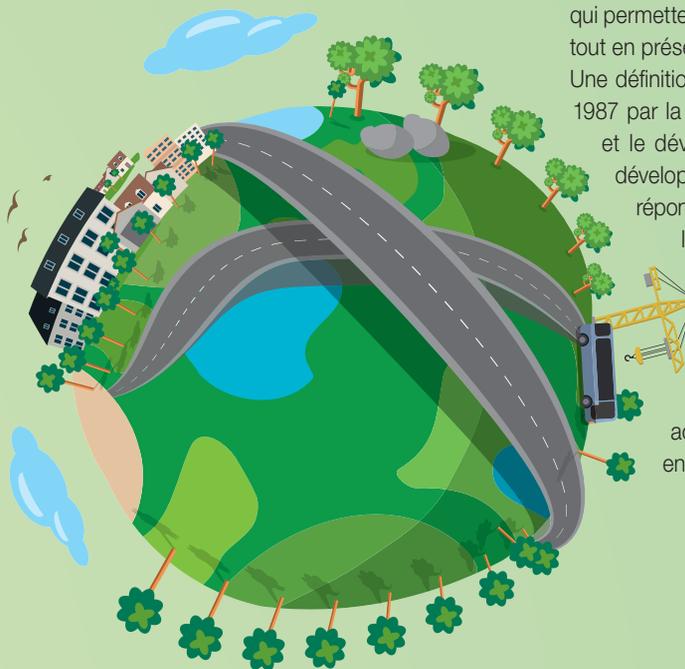


PENDANT DES DÉCENNIES, LES HOMMES ONT EXPLOITÉ SANS LIMITE LES RESSOURCES DE LA PLANÈTE,

pollué l'air, le sol et l'eau, et fait disparaître de nombreuses espèces. Nous savons maintenant qu'agir ainsi est dangereux pour notre survie et qu'il est devenu urgent de créer un mode de développement économique et social qui permette à tout être humain de satisfaire ses besoins tout en préservant l'environnement.

Une définition du développement durable, proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, fait toujours référence : "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Il s'agit là d'un enjeu planétaire qui appelle non seulement un changement de comportement de chacun d'entre nous mais également de tous les acteurs publics et privés, États, collectivités, entreprises, chercheurs, associations,...





EN APPLICATION DE L'ARTICLE 255 DE LA LOI GRENELLE 2,

toutes les collectivités territoriales et intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport "Développement durable" préalablement aux débats sur le projet de budget.

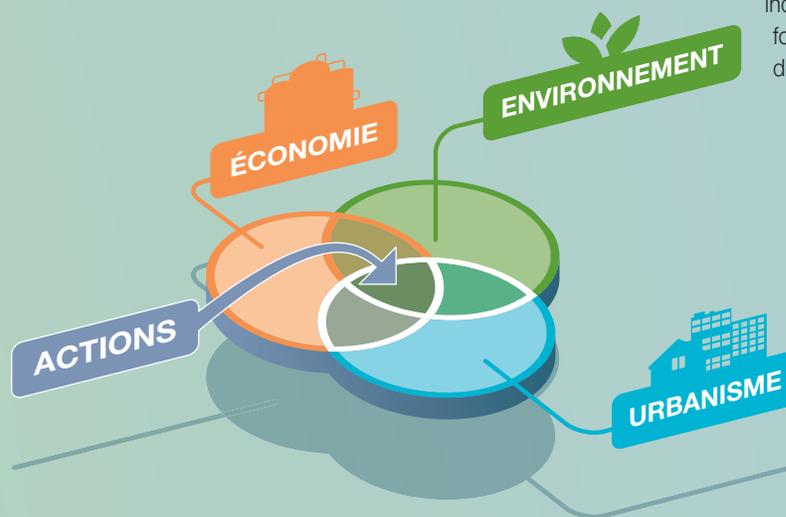
Véritable outil de gouvernance à l'échelle d'un territoire, ce rapport s'inscrit aussi dans une démarche collective de l'ensemble des acteurs pour concilier les enjeux du développement durable autour de cinq finalités : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale, épanouissement de tous les êtres humains, modes de production et de consommation responsables.

**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
GOUVERNANCE**



CE SECOND RAPPORT "DÉVELOPPEMENT DURABLE" DE L'ARC COMPORTE DONC UN DOUBLE BILAN :

celui du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et un bilan des politiques mises en œuvre dans ses principaux domaines d'intervention que sont l'urbanisme, l'économie et l'environnement. Les indicateurs du développement durable font l'objet de la troisième partie de ce document.



1

LE FONCTIONNEMENT DE L'ARC

LE FONCTIONNEMENT INTERNE



DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS



TRAVAILLER AVEC LES ENTREPRISES



AVEC LES HABITANTS DE L'ARC





LA RÉUNION DES
PRÉSIDENTS DE
COMMISSIONS

LA 16^{ÈME} COMMUNE
DE L'ARC

LA MUTUALISATION
DES SERVICES



LE FONCTIONNEMENT **INTERNE**

LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

UN LIEU DE DÉBATS TRANSVERSAUX ET COLLÉGIAUX

Le fait le plus notable concernant le fonctionnement de l'ARC concerne la place de plus en plus importante prise depuis 2012 par une structure qui est un lieu de débats transversaux et collégiaux entre élus et non pas une structure de décision comme le sont le Conseil d'Agglomération et le Bureau. Il s'agit de la réunion des présidents de commissions.

Animée par Bernard Hellal, vice-président et maire de Margny-lès-Compiègne, avant chaque Conseil d'Agglomération, cette réunion procède à l'examen des dossiers stratégiques que sont le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), les orientations budgétaires, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ainsi que les principaux projets et les modifications majeures touchant l'organisation des services de l'ARC. Elle propose les ordres du jour des Bureaux et des Conseils d'Agglomération avant leur examen par les différentes commissions et formule un avis sur les rapports après l'examen de ceux-ci par les commissions.

LES COMMISSIONS

- › Commission des Finances :
Président Laurent Portebois
- › Commission de l'Aménagement et de l'urbanisme :
Président Jean Desessart
- › Commission de l'Équipement :
Président Jean-Noël Guesnier
- › Commission de l'Environnement et du cadre de vie :
Président Bernard Hellal
- › Commission des Transports :
Président Laurent Portebois
- › Commission de l'Information et de la communication :
Président Eric de Valroger
- › Commission de l'Économie, de l'emploi, de la formation et l'enseignement supérieur :
Président Michel Foubert
- › Commission d'Appels d'offres :
Président Jean-Claude Granier
- › Commission Délégations de services publics :
Président Michel Foubert

L'ARC possède également deux instances de réflexion et d'études : les groupes de travail Urbanisme et Gens du Voyage.



LA 16^{ÈME} COMMUNE DE L'ARC

UN RAPPROCHEMENT AVEC LACHELLE

Le Conseil d'Agglomération a approuvé, le 15 décembre 2012, le projet d'arrêté préfectoral intégrant la commune de Lachelle au périmètre de l'ARC.



Ce rattachement qui prendra effet le 1^{er} janvier 2014 avait auparavant été approuvé par la commune. Il apparaît comme parfaitement logique. Les liens de Lachelle avec le Compiégnois sont nombreux. Qu'il s'agisse des commerces, des services, des équipements publics (gendarmerie, trésorerie, hôpital, Pôle emploi), Lachelle se tourne vers Compiègne. La commune dépend du centre de secours et d'incendie de Compiègne et selon la carte scolaire relève du collège de Margny-lès-Compiègne et des lycées de Compiègne. Ses autorisations d'urbanisme sont déjà instruites par les services de l'ARC. Lachelle appartient au Pays Compiégnois et a tissé des liens étroits avec les collectivités qui en sont également membres.

EN CHIFFRES



Lachelle appartient au canton d'Estrées-Saint-Denis et son maire est depuis 2008 **Pascal Seret**. Le conseil municipal compte également **4 adjoints et 14 conseillers municipaux**. En 2010 Lachelle avait **629 habitants**. Elle possède **une église classée monument historique** et **un cimetière mérovingien** mis au jour par

l'exploitation d'une carrière de craie. Elle a également **une rue Bernard Moitessier** en hommage à ce navigateur qui proposa en 1980 aux villages français de planter des arbres fruitiers à la place d'arbres ornementaux. Tous les gourmands connaissent aussi **les chocolats de Beussent-Lachelle**.



DES ALERTES TÉLÉPHONIQUES QUI OPTIMISENT L'INFO

L'ARC a mis en place un système d'alerte par SMS ou de messagerie vocale pour informer la population.

Ce dispositif peut être utilisé en cas d'alerte grave sur un secteur donné (une inondation par exemple). Son usage est pour le moment essentiellement tourné vers les transports scolaires. En cas d'annulation du service pour cause de neige ou de perturbations, les parents sont avertis et invités à trouver, au besoin, plus d'informations sur le site de l'ARC. Ce système permet aux usagers d'anticiper les solutions à trouver, il est de ce fait très apprécié.





LA MUTUALISATION DES SERVICES

L'EXEMPLE DE LA COMMUNICATION

La mutualisation des services entre l'Agglomération et les communes répond à l'objectif d'accroître l'efficacité de ces collectivités au service des habitants. Pour cela les moyens matériels et humains sont mis en commun.

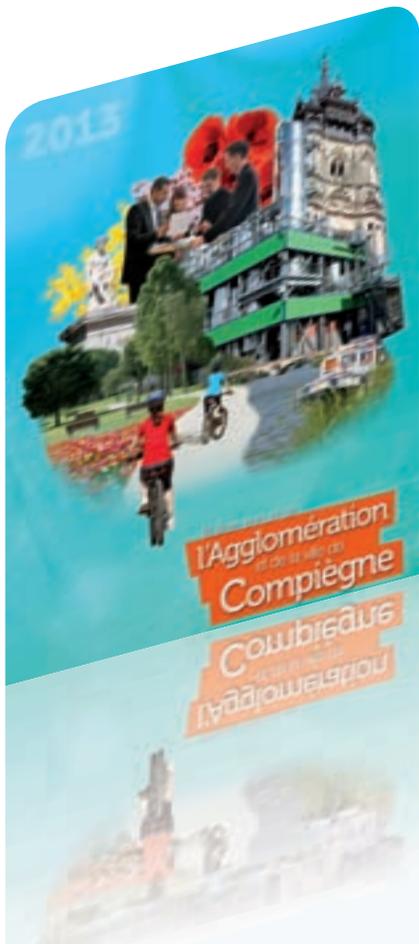
Dès la parution de la loi du 13 août 2004 ouvrant cette possibilité, les maires de l'ARC ont souhaité la mise en place de services mutualisés. C'est ainsi qu'entre 2005 et 2007 le service des marchés publics, le bureau d'études VRD (Voirie et Réseaux Divers) et le service du droit des sols sont devenus des services partagés. Depuis ils apportent leur soutien technique aux communes membres dans des domaines nécessitant un savoir-faire très spécifique.

Avec la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales renforçant les procédures de mutualisation des services, l'ARC a, dès juillet 2011, créé une direction des systèmes d'information.

Les services communication ARC et mairie de Compiègne ont été mutualisés le 1^{er} avril 2012. Pour répondre aux besoins de toutes les

communes dans ce domaine, un questionnaire leur a été envoyé et des entretiens téléphoniques ont eu lieu avec les maires. Cette mutualisation a ainsi pu répondre à plusieurs objectifs : créer de nouveaux services à un coût faible, apporter une plus grande visibilité au territoire avec des supports optimisés et accroître l'intégration intercommunale par la mise en commun d'outils et la création d'un réseau de communicants.

Depuis cette mutualisation, un nouveau site Internet commun ARC-mairie de Compiègne a été créé. Il intègre, selon leurs souhaits, les informations des autres communes. Il répond aux attentes du citoyen qui recherche des informations sur les transports, l'état civil ou les bibliothèques, sans forcément savoir si telle ou telle activité relève de la compétence de l'ARC ou de sa mairie. Un système d'alerte (voir ci-contre) fonctionne désormais grâce au réseau téléphonique mobile et fixe. Il peut également s'utiliser via les mails. Enfin ce nouveau service a créé une photothèque, véritable banque d'images particulièrement efficace et très utile.





L'ÉCO-SYSTÈME LOCAL
D'INNOVATION

DES PARTENARIATS POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

AVEC L'ONF, UNE FORÊT
D'EXCEPTION



DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS



L'ÉCO-SYSTÈME LOCAL D'INNOVATION

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Un cercle vertueux se développe entre les collectivités locales, les entreprises et l'université pour renforcer l'attractivité du Compiégnois.

Cela se traduit par la volonté de l'Agglomération de renforcer le pôle universitaire en soutenant les investissements pour la réhabilitation du bâtiment d'enseignement Benjamin Franklin de l'UTC dont l'achèvement est prévu pour septembre 2013 (concours financier

de l'ARC : 1 million d'€), pour la création du bâtiment de Génie Informatique (à côté du Centre de transfert) qui hébergera des salles de cours et des laboratoires (concours financier de l'ARC : 1,5 million d'€) et la création du Centre d'innovation (concours financier de l'ARC : 1,7 million d'€). La construction du Pont Neuf, à côté du centre Benjamin Franklin, a également participé au renforcement de la place de l'université dans l'agglomération.

La présence des universités constitue un argument essentiel pour le



EN CHIFFRES



2 grandes écoles compiégnaises,
l'UTC et l'ESCOM, partenaires du système local
d'innovation qui représentent :

9 laboratoires de recherche
360 chercheurs
5 000 élèves ingénieurs et masters

...

développement d'une partie de notre économie. Des entreprises telles que Bostik, Inergy ou une administration comme le CETMEF avancent clairement la présence de l'UTC et de l'ESCOM comme un argument de poids pour leur installation sur notre territoire. Des partenariats de recherche sont constitués entre les entreprises et les universités. Les ingénieurs formés sont, de surcroît, un vivier pour le recrutement, ou la création d'entreprises (notamment au Parc technologique des rives de l'Oise).

Autre illustration de ce partenariat, le projet P.I.V.E.R.T. (développement de la chimie du végétal). L'intercommunalité s'est engagée auprès des entreprises et des universités pour développer le projet qui va se concrétiser notamment par la construction d'une halle technologique à Venette. Dès qu'elle sera en service, elle permettra aux industriels de procéder à des analyses et à des essais.



- Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois (RAC)



DES PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

() : les principaux partenaires de l'ARC

Environnement



- Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (intercommunalités)
- Commission départementale des risques naturels majeurs (État)
- Syndicat Mixte Oise-Aronde (intercommunalités et communes)
- Commission départementale de la nature des paysages et des sites (Conseil général)
- Association Partenaires diester (collectivités locales et entreprises utilisatrices du diester)
- Club des villes cyclables
- Centre d'Études Techniques Maritimes et Fluviales (État)

Développement économique, aménagement du territoire, formation

- Association du Pays Compiégnois (intercommunalités)
- Association Compiègne Pôle technologique (Ville de Compiègne, UTC)
- Syndicat mixte du Port fluvial (Conseil général, Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées)
- Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (Conseil général)
- Conseil d'administration de l'ESCOM (École Supérieure de Chimie Organique et Minérale)
- Conseil d'administration du Lycée Charles de Gaulle
- Oise-la-Vallée (intercommunalités)
- Plate-Forme d'Initiative Locale Oise-Est initiative (intercommunalités)
- Conseil d'administration de l'Office de tourisme de Compiègne
- Établissement Public Foncier Local de l'Oise (Conseil général et intercommunalités)
- Société d'Aménagement de l'Oise (Conseil général, villes et intercommunalités)



Social

- Maison de l'Emploi et de la Formation
- Mission locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources
- Association du Bureau Intercommunal de l'Emploi du Compiégnois
- SA HLM 60 (bailleurs sociaux)

AVEC L'ONF, UNE FORÊT D'EXCEPTION



Le label Forêt d'Exception® créé par l'ONF, vise à distinguer une démarche de territoire engagée avec ses partenaires autour de forêts domaniales emblématiques. A ce jour, 17 forêts, dont la forêt de Compiègne, y participent au niveau national. En mai 2012, a été signé un protocole d'accord qui marque l'engagement de l'État, la Région Picardie, le Département de l'Oise, l'Agglomération de la Région de Compiègne, la Communauté de Communes du Canton d'Attichy et l'ONF, sur des valeurs d'exception partagées pour cette forêt au sein de son territoire.

Ces valeurs sont identifiées dans le protocole d'accord :

- un patrimoine sylvicole et cynégétique créé par l'homme,
- une forêt chargée de la longue histoire de notre pays,
- un patrimoine bâti et paysager riche,
- un patrimoine naturel rare au rôle très structurant à l'échelle régionale,
- une dynamique forte autour de la forêt de Compiègne avec une appropriation des riverains et des collectivités.

Cet intérêt pour les milieux forestiers s'exprime également dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui prévoit l'avenir de l'Agglomération à 15 ans. Le Schéma de développement touristique comprend, quant à lui, un volet, "tourisme vert" dont la démarche forêt d'exception est un outil de mise en œuvre.

Favoriser l'attractivité de la forêt est déjà une réalité pour l'ARC avec la réalisation de pistes cyclables, les sorties de découvertes ONF, une participation à la réalisation de balisage et la restauration des circuits de randonnées... Ces éléments sont de vraies sources d'attractivité pour les touristes et offrent aux habitants des loisirs de proximité que beaucoup peuvent nous envier. A travers la démarche partenariale entreprise, l'intercommunalité entend aller plus loin, en améliorant par exemple l'accueil du public sur les secteurs du Grand Parc, de l'allée des Beaux Monts, de Vieux-Moulin et des étangs Saint-Pierre. Au-delà de la reconnaissance apportée par le terme "Forêt d'Exception", il s'agit surtout de mener des actions conjointes pour valoriser ce patrimoine naturel.

EN CHIFFRES



Avec une superficie de 14 417 hectares, la forêt de Compiègne est un des grands massifs forestiers français et la troisième forêt domaniale de France métropolitaine par sa taille.

11 pistes cyclables, dont la plus grande partie en forêt, permettent de parcourir 65 km à vélo.





- ▶ ACCOMPAGNER LES PROJETS D'IMPLANTATION
- ▶ FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE
- ▶ LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI

▶ TRAVAILLER AVEC **LES ENTREPRISES**

ACCOMPAGNER LES PROJETS D'IMPLANTATION

UN TRAVAIL D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGE

L'implantation des nouvelles entreprises est un enjeu majeur pour l'emploi et le devenir économique de l'Agglomération. C'est pourquoi l'ARC engage un véritable partenariat avec les entreprises désireuses de s'implanter ou de se développer sur son territoire.

Les projets font l'objet d'échanges et d'un travail d'écoute sur le long terme qui permet d'adapter les propositions aux besoins de l'entreprise. Le service économie constitue un guichet unique qui répond à l'ensemble des demandes : recherche d'un site ou d'un

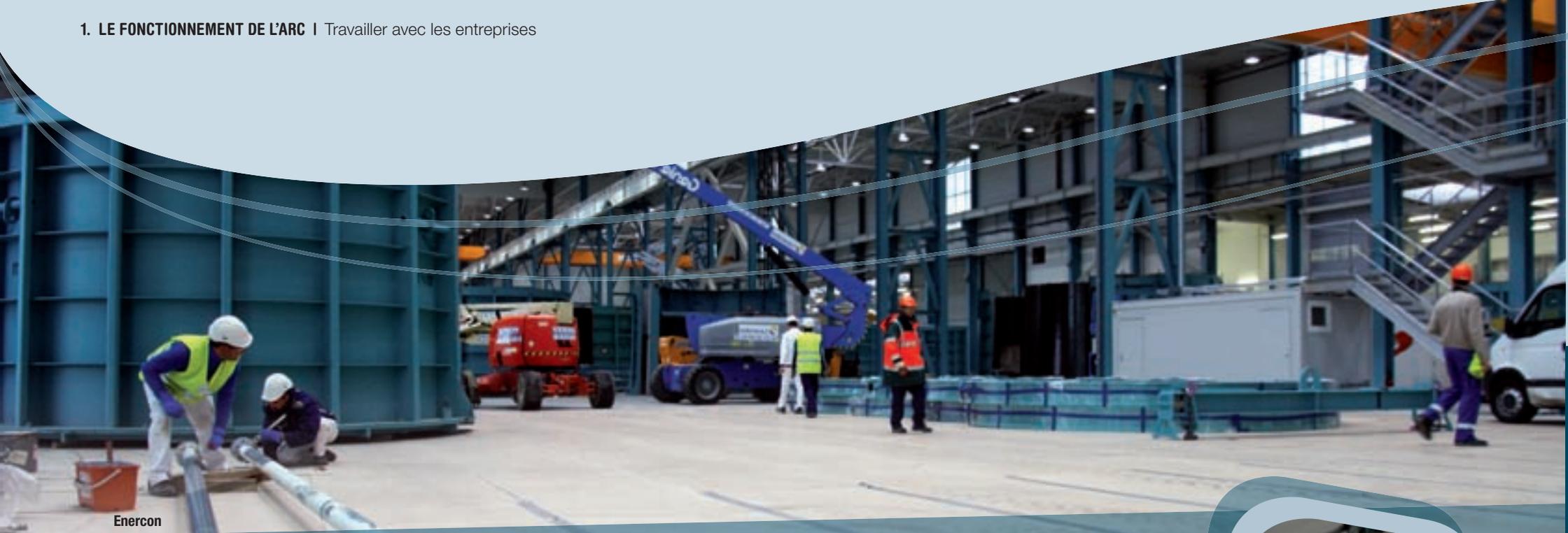
bâtiment, démarches administratives - grâce à une collaboration étroite avec les services de l'État, mobilisation des aides publiques et privées. Une fois l'entreprise implantée, l'ARC continue à répondre aux demandes qui lui sont adressées - elles peuvent par exemple porter sur les transports publics et l'Agglomération peut jouer un rôle de mise en relation entre des entreprises du territoire recherchant des partenaires.



L'INSTALLATION DE BRÉZILLON À MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE

Brézillon a été en 2012 le 1^{er} bâtiment construit sur la ZAC des Deux rives et la 1^{ère} entreprise à s'y installer. Ce projet était donc particulièrement important pour l'ARC qui a accompagné l'entreprise dès le choix de son site d'implantation et de son terrain puis à travers les différentes procédures administratives. Une réflexion commune a été menée sur son intégration architecturale au débouché du Pont Neuf - la forme initialement proposée était moins spectaculaire, plus fermée que celle, en L, qui a été retenue. L'ARC et l'entreprise ont également travaillé ensemble à sa mise en cohérence avec la résidence étudiante construite presque simultanément par Sodéarif et à l'aménagement du parvis qui est un espace public. Enfin la réflexion a porté sur la voie qui contourne le bâtiment et mène au quartier de la Prairie. Son tracé, moins rectiligne qu'initialement envisagé, montre bien qu'elle n'est qu'un axe secondaire et n'a pas vocation à mener à la rocade.





Enercon



INTERVIEW
Henry Nicollet
Directeur WEC Mâts Béton SAS



Depuis 2004, ENERCON, constructeur d'éoliennes, est implantée dans le Compiégnois. La société a inauguré en 2012 une usine de construction de mâts d'éoliennes à Longueil-Sainte-Marie. "Dès les débuts de nos réflexions et après avoir écarté des sites localisés dans le nord de la France et à Pont-Sainte-Maxence, qui ne convenaient pas parfaitement à nos besoins, nous avons pu compter sur le support des services de l'ARC sous forme de propositions de sites possibles pour recevoir cette usine. Il est vrai que notamment pour une question de superficie et la proximité de l'Oise, nous avons très rapidement opté pour le site de Longueil-Sainte-Marie et bien que cette commune ne se trouve pas dans son périmètre, l'ARC a continué à nous conseiller sur bien des aspects techniques et administratifs (permis de construire...)." En ce qui concerne le port fluvial, nous voyons un intérêt certain dans le rôle qu'il pourrait jouer à terme pour recevoir d'autres éléments de nos

éoliennes, plutôt que des granulats. Il compléterait ainsi le port de Tournai qui, pour l'instant encore, constitue la fin du transport fluvial et le début des transports par la route pour les composants provenant d'Allemagne. En effet, en Allemagne, nos usines sont pour la plupart implantées dans des zones portuaires, maritimes ou fluviales. Le port fluvial Paris-Oise permettrait ainsi de réduire les distances "route" que doivent parcourir les composants de nos éoliennes jusqu'à leur destination finale. Notre grande interrogation reste le raccordement ferroviaire. Là aussi, nous entretenons des contacts très suivis avec les services de l'ARC en charge des études techniques et administratives. Le raccordement fer de l'usine dépend du raccordement du port fluvial. Il contribuera d'une façon importante à l'amélioration et la rationalisation de nos flux de matières premières."



INTERVIEW

Virginie Delcroix

Directeur Recherche et Développement
Europe du sud Bostik



Bostik représente 1,5 milliard d'€ de chiffre d'affaires annuel, dont 300 millions en France. Les effectifs comptent 4 500 collaborateurs, dont 850 en France. Nous sommes un des leaders mondiaux du marché des colles et des mastics et sommes présents dans plus de 50 pays.

Nous possédons de nombreux centres de R&D, dont 7 en Europe. Bostik souhaite renforcer sa R&D sur trois centres d'excellence, correspondant à nos trois grands marchés géographiques : européen, américain et asiatique. Pour notre pôle d'excellence européen nous avons choisi la France, et l'Agglomération de Compiègne. Celle-ci nous permet de conserver le potentiel humain en R&D aujourd'hui situé sur notre site de Ribécourt, et de rester proche de l'activité industrielle de ce site. La proximité de l'aéroport Charles de Gaulle permet une liaison rapide avec les autres entités de Bostik, en Europe et dans le monde, mais aussi avec tous nos clients fournisseurs et partenaires.

Les contacts que nous avons eus il y a environ un an et demi avec l'Agglomération de Compiègne se sont révélés fructueux dès le début. Nous y avons trouvé - comme à la mairie de Venette - des personnes à l'écoute de nos besoins qui ont tout mis en œuvre pour faciliter notre intégration.

Le développement durable est une valeur qui nous tient à cœur et nous avons senti chez elles une convergence de vues notamment pour ce qui concerne la gestion du Bois de Plaisance, le parc d'activités où nous nous installons.

Une de nos préoccupations est l'intégration de solutions de plus en plus respectueuses de l'environnement dans la formulation de nos adhésifs et dans la façon dont nos clients vont les mettre en œuvre.

C'est pourquoi nous souhaitons, en collaboration avec le pôle d'excellence Industries et Agro-ressources, développer l'utilisation de matières premières issues du végétal. Nous avons de nombreux projets dans ce domaine et c'est aussi une des raisons de notre installation sur l'ARC.

Nos contacts avec les représentants de l'ARC sont au moins hebdomadaires. Nous avons également des liens avec l'UTC, l'ESCOM et leurs laboratoires associés. L'ESCOM forme des chimistes organiciens et minéraux dont les profils peuvent s'intégrer à notre équipe. Nous accueillons régulièrement des stagiaires et contrats de formation en alternance.



Bostik va installer un centre de R&D au Parc d'activités du Bois de Plaisance à Venette



INTERVIEW

Jean Gonzalez,
Responsable des ressources humaines
Dominique De Araujo,
Directeur de travaux

FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

AVEC LES MARCHÉS PUBLICS

Depuis 2008, l'ARC prévoit, dans ses marchés publics, la possibilité pour les entreprises de s'engager à intégrer des personnes en difficulté. Il peut s'agir de personnes sans formation, de jeunes sans logement ni ressources ou de chômeurs de longue durée. A ce jour, cent trente-cinq personnes ont bénéficié de cette clause pour au moins 100 000 heures travaillées. Vingt-trois ont obtenu un CDI.

Pour la 1^{ère} année en 2012, l'ARC a proposé aux entreprises des contrats de professionnalisation qui permettent aux personnes ainsi recrutées de suivre une formation théorique. Huit sont actuellement sous contrat. Une soixantaine travaillent de manière régulière sur les

chantiers de l'Agglomération.

Plusieurs entreprises, particulièrement engagées dans cette démarche, se sont vues remettre par l'ARC un trophée lors de ses vœux en 2011 et en 2012. Il s'agit d'Eiffage, Barriquand, Lesens, Eurovia, Sogea et Brézillon.

En 2012 cependant l'achèvement des grands projets de l'Agglomération, comme la construction du Pont Neuf et la réduction relative des budgets consacrés aux travaux, a entraîné une diminution par rapport à 2011 du nombre de marchés comportant un engagement d'insertion sociale. Ce nombre reste toutefois supérieur à celui de 2010.

EN CHIFFRES



80 % des 135 personnes qui ont bénéficié du dispositif d'insertion viennent de la zone urbaine sensible.

Environ 50 entreprises sont partenaires de l'ARC et de la ville de Compiègne dans cette démarche.

Eiffage est partenaire des projets d'insertion de la ville de Compiègne depuis 2008 sur le chantier du 5¹^{ème} RT et nous travaillons aussi avec l'Agglomération au chantier du Tigre sur les Hauts de Margny.

Nous allons bien au-delà de nos obligations en ce domaine : nous comptabilisons 13 000 heures travaillées et nous avons embauché 4 personnes en CDI et une en CDD dans le cadre de l'insertion. Le programme d'insertion mis en place par la ville et l'Agglomération fonctionne bien grâce au travail effectué en amont par la Maison de l'Emploi et de la Formation. Elle sélectionne des candidats qui pourront répondre aux besoins de l'entreprise. De notre côté nous recevons tous les candidats sélectionnés. Nous ne demandons pas de compétences techniques - nous formons nos futurs compagnons - mais une motivation. Nous avons recruté 5 personnes dans le cadre de l'insertion qui avaient auparavant suivi 200 heures de préparation à l'emploi portant autant sur le savoir-être que sur les savoir-faire. Elles seront affectées sur le chantier du Tigre (Hauts de Margny). Elles sont maintenant employées en alternance et elles suivent leur formation à l'AFPA. Notre objectif est de les recruter en CDI.

L'insertion répond à un vrai besoin de l'entreprise qui est de remplacer le personnel qui part à la retraite et de maintenir ainsi nos effectifs mais également sur le plan sociétal, de favoriser le retour à l'emploi des personnels en difficulté. Nous sommes impliqués dans cette démarche à tous les niveaux de l'entreprise et nous entendons continuer dans cette direction.



LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI

AMÉLIORER LES LOGEMENTS ANCIENS ET DIMINUER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qu'elle va prolonger jusqu'en 2015, l'ARC apporte une aide financière aux propriétaires privés menant des travaux d'amélioration énergétique des logements. Cette opération implique un partenariat étroit avec les entreprises.

L'agglomération apporte également une aide au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, à la lutte contre l'habitat indigne et à la création de logements à loyers modérés. Les travaux peuvent porter sur l'isolation, le chauffage, les toitures, les menuiseries, l'adaptation au handicap...

De 2010 à 2012, 70 propriétaires occupants ont reçu 47 000 € de subventions de l'ARC qui s'ajoutent à celles accordées par l'ANAH et par le Conseil régional de Picardie. 55 propriétaires bailleurs ont reçu 84 000 € de subventions de l'ARC, outre celles de l'ANAH.

Le Cal-Pact est le partenaire de l'Agglomération pour l'OPAH et il assure l'accueil des personnes intéressées. Son action ne se limite pas à renseigner sur les différentes aides les personnes ayant un projet d'amélioration. Il les accompagne dans le déroulement du chantier, souvent complexe pour les non-spécialistes, et dans les relations avec les entreprises qui en sont chargées.

EN CHIFFRES



En 2009, l'ARC compte 33 797 logements. Environ 20 000 ont été construits avant 1974, date de la 1^{ère} réglementation thermique.

Le SCoT prévoit la construction de 450 nouveaux logements chaque année soit + 1,3 % du parc.

INTERVIEW
Marc et Bernard Dujour,
entrepreneurs compiégnois



En tant que couvreurs et chauffagistes, nous sommes spécialistes de la consommation énergétique des bâtiments. On a un rôle de conseil, il faut par exemple savoir que l'isolation la plus efficace est celle qui concerne la couverture des toitures. On doit proposer les solutions appropriées à nos clients. C'est le cas aussi pour les chaudières, où celles à condensation peuvent permettre d'obtenir des crédits d'impôts. Les habitants sont sensibilisés à la réduction des consommations énergétiques depuis une dizaine d'années, mais informer est toujours nécessaire.





PROJETS URBAINS



AVEC LES HABITANTS DE **L'ARC**



PROJETS URBAINS : UNE CONCERTATION À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Les projets urbains conduits par l'ARC impliquent une concertation avec les habitants qui peut revêtir différentes formes. En voici quelques exemples.

Le projet d'éco-quartier de Jaux : de juin à octobre 2012, les différents acteurs concernés (habitants, partenaires institutionnels, urbanistes et promoteurs, entreprises et activités de service, jeunes) ont été associés à la préparation du projet à travers des réunions de groupe qui ont permis d'en faire émerger, au-delà des points de vue initiaux, une représentation qui leur soit commune.

Des ateliers pour le PLU de Clairoix : la préparation du Plan Local d'Urbanisme de la commune a vu la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de concertation très diverses : ateliers consacrés à l'évolution de la commune et réunissant personnes y travaillant et habitants, exposition de photos sur l'évolution de la commune, projet

pédagogique avec les scolaires de la commune et bande dessinée. Le PLU de Clairoix sera adopté à la fin du premier semestre 2013.

Le SCoT (voir page 25) : une communication sur le long terme
L'enquête publique sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'ARC, qui est un projet majeur de l'Agglomération, s'est déroulée du 22 septembre au 22 octobre 2012 dans l'ensemble des communes de l'Agglomération et au siège de l'ARC. Elle avait été annoncée par la presse dès le 1^{er} septembre 2012.

La commission d'enquête a tenu 15 permanences dans 9 communes. Trois expositions itinérantes ont été présentées aux habitants dans les mairies et à l'ARC pendant l'enquête publique. Le dossier d'enquête était disponible par téléchargement sur le site Internet de l'ARC.

29 remarques ont été consignées sur les registres d'enquête.

La commission d'enquête a remis son rapport le 21 novembre 2012. Il soulignait la grande qualité de cette documentation mise à la disposition du public.

Ce rapport rappelait aussi les étapes de l'ensemble de la concertation organisée par l'ARC depuis 2009 et tout au long de la préparation du SCoT : "des réunions à destination des élus qui ont permis d'enrichir et de faire évoluer le projet tout au long de son élaboration", la diffusion de questionnaires pour une enquête menée auprès des habitants, la parution d'informations dans la presse, dans les publications institutionnelles et sur le site Internet de l'Agglomération, des expositions, des réunions publiques ainsi que des réunions auxquelles ont pris part les personnes publiques associées.

Le texte du SCoT approuvé par le Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2012 est en ligne sur le site Internet de l'agglomération (www.agglo-compiegne.fr/SCoT.aspx).



2

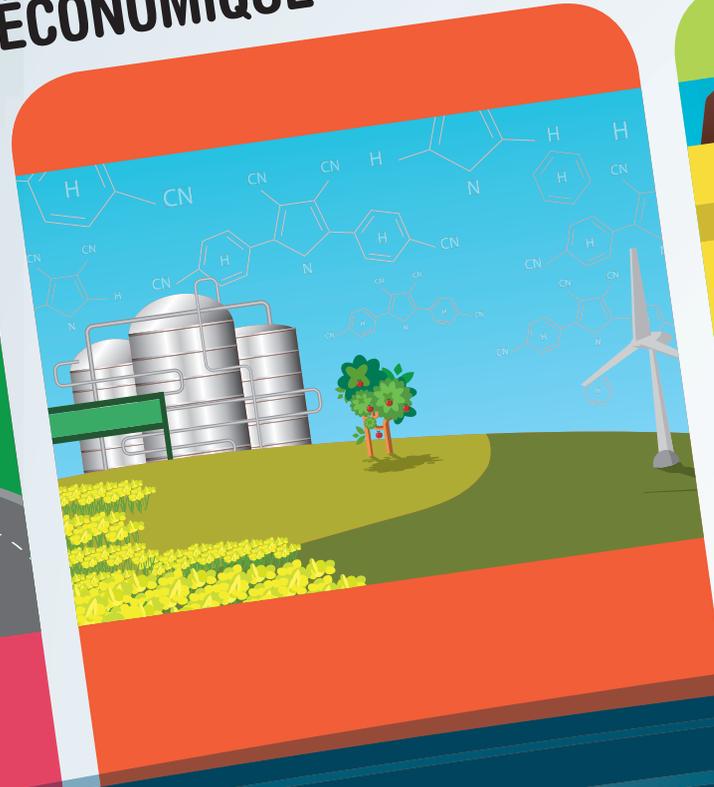
LES ACTIONS DE L'ARC



AMÉNAGER
LE TERRITOIRE

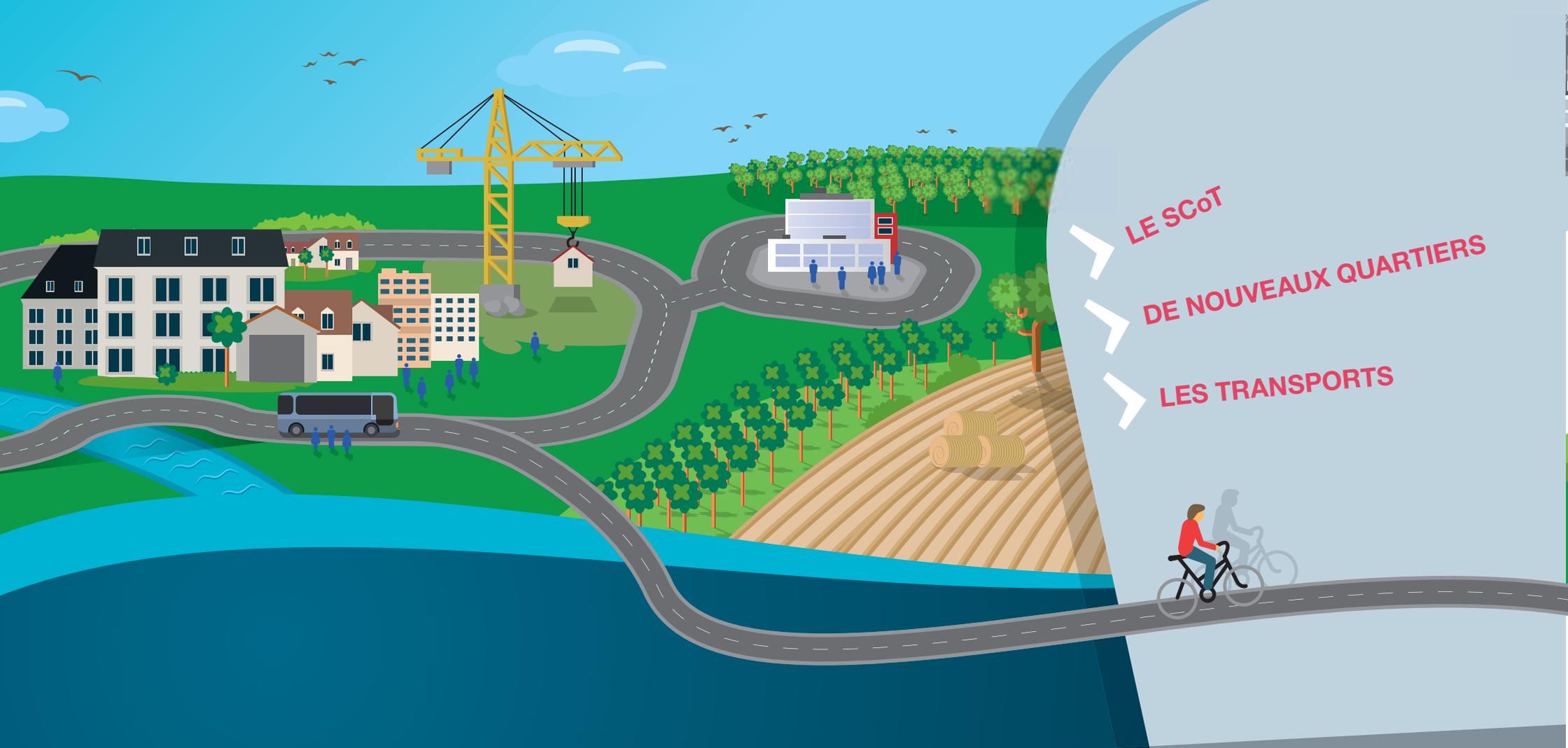


RAISONNER
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



PROTÉGER
L'ENVIRONNEMENT
NATUREL





LE SCOT

DE NOUVEAUX QUARTIERS

LES TRANSPORTS



AMÉNAGER **LE TERRITOIRE**



LE SCoT

UN DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ



L'Agglomération de la Région de Compiègne a approuvé le 15 décembre 2012 son Schéma de Cohérence Territoriale. Ses grandes orientations s'inscrivent dans la droite ligne du Grenelle de l'environnement : une croissance économique et démographique modérée qui limite l'étalement urbain et le mitage des espaces ruraux. L'Agglomération de Compiègne doit demeurer une agglomération de taille moyenne.

Le SCoT prévoit que sa population atteindra 80 000 habitants en 2027 et que 4 500 emplois en solde net auront été créés d'ici cette date. Capitale économique de la Vallée de l'Oise, l'Agglomération a démontré malgré la crise, qu'elle était attractive pour les entreprises très diverses : tertiaire, industrie, construction, technologie...



Elle s'est délibérément positionnée sur des secteurs porteurs, innovants et surtout non délocalisables. C'est sur ces nouveaux pôles économiques que reposera le développement de l'emploi dans les années à venir.

Si ces hypothèses de croissance démographique et de création d'emplois sont atteintes - et il s'agit d'hypothèses maximales - il sera nécessaire de construire 6 000 logements et d'en réhabiliter 5 200. A l'heure actuelle une partie de la population, notamment les jeunes ménages, s'installe en dehors de l'Agglomération parce que les logements y sont chers. Or un des objectifs du SCoT est de réduire les déplacements domicile-travail, à la fois polluants et coûteux.

EN CHIFFRES

80 000 habitants dans 15 ans :
ce chiffre correspond à une augmentation de la population comprise entre 0,6 % et 0,75 % par an.

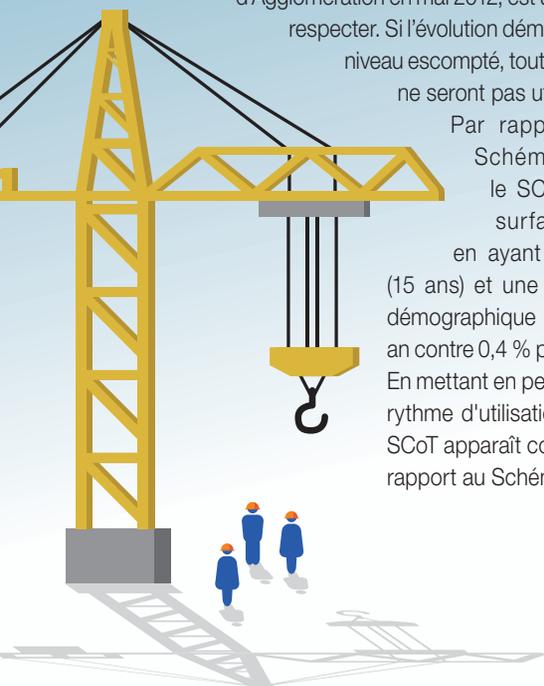
4 500 emplois supplémentaires envisagés
(40 000 emplois dans l'Agglomération actuellement).

6 000 logements construits
pendant cette période.

10 nouveaux quartiers
dans l'Agglomération.

Seront utilisés en priorité, pour construire ces logements et installer les nouvelles entreprises, des espaces déjà urbanisés comme les anciens sites militaires ou les dents creuses. Si nécessaire, l'ARC utilisera des espaces libres de toute construction, en prenant en compte, dans la mesure du possible, la valeur agronomique de ces terres afin de ne pas pénaliser les agriculteurs. 358 hectares de surfaces agricoles et naturelles pourraient être aménagés en 15 ans. Ce chiffre, qui a été réduit de 50 ha par rapport au projet de SCoT arrêté par le Conseil d'Agglomération en mai 2012, est un plafond que l'ARC devra respecter. Si l'évolution démographique n'atteint pas le niveau escompté, toutes les surfaces à urbaniser ne seront pas utilisées.

Par rapport aux prévisions du Schéma Directeur de 2000, le SCoT de 2012 a limité les surfaces à urbaniser, tout en ayant une durée plus longue (15 ans) et une prévision de croissance démographique plus élevée (+ 0,75 % par an contre 0,4 % pour le Schéma Directeur). En mettant en perspective ces éléments, le rythme d'utilisation de terres agricoles du SCoT apparaît comme réduit d'un tiers par rapport au Schéma Directeur.



EN CHIFFRES



7 pôles de développement pour accueillir les principales activités économiques.

6 000 étudiants :
ils sont aujourd'hui 4 500.

358 hectares de terres agricoles (dont 35 hectares non cultivés) et 112 hectares déjà urbanisés à aménager pour les logements et les entreprises prévus.



INTERVIEW

Philippe Enjolras

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO)



En tant que "Personne Publique Associée", nous émettons, dans le cadre de la rédaction des SCoT, un avis consultatif sur les grandes orientations susceptibles d'impacter durablement le développement économique d'un territoire. Concernant le SCoT de l'ARC, nous avons notamment insisté sur le besoin de préserver un équilibre commercial entre le centre-ville et les zones périphériques, tout comme nous avons attiré l'attention sur le fait que la consommation foncière se devait d'être cohérente au regard des enjeux du territoire.

Par ailleurs, nous avons souligné la nécessaire prise en compte des besoins en matériaux de construction liés aux projets de construction envisagés. Les carrières locales doivent donc être maintenues et développées. Ces gisements participent à l'activité de la filière locale "bâtiment et travaux publics" et permettent des coûts de construction maîtrisés.

Il nous semble également que le périmètre du SCoT devrait s'étendre à une échelle plus pertinente, celle du "Pays Compiégnois". Mais nous notons justement que celui-ci est pris en compte dans le SCoT de l'ARC et qu'un partenariat existe bien entre les différentes intercommunalités.

Pour finir, le SCoT de l'ARC définit les conditions nécessaires au développement économique de l'Agglomération. A ce titre, l'Agglomération peut compter sur la CCI de l'Oise pour la mise en œuvre de ce développement.



DE NOUVEAUX QUARTIERS

UNE ÉTUDE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENTS



L'Agglomération vient de réaliser une étude destinée à lui permettre d'affiner son offre en matière d'habitat.

En effet, les logements actuellement construits ne suffisent pas à répondre aux besoins des acheteurs, qui sont en majorité de jeunes ménages de 25-35 ans. L'Agglomération souhaite mieux répondre à leur demande de logements "abordables", d'un coût inférieur à 220 000 €. Elle doit aussi pouvoir vendre les terrains à des prix réalistes

et éviter de créer une concurrence entre les différentes opérations d'aménagement qu'elle engage dans les communes. Elle devrait donc proposer chaque année environ 120 logements destinés à ces jeunes ménages. Leurs caractéristiques doivent évoluer vers un habitat plus dense et des parcelles plus petites (de 300 à 600 m²), la construction de maisons en bandes plutôt qu'isolées. Ce projet répond à l'objectif du SCoT qui est de limiter l'étalement urbain et il s'inscrit dans une démarche de développement durable.

EN CHIFFRES



25-35 ans : c'est l'âge moyen des jeunes ménages qui cherchent à accéder à la propriété.

220 000 € : budget maximum pour l'acquisition d'un premier bien "abordable".

120 logements : c'est le nombre de logements que l'ARC souhaite proposer en plus chaque année.

300 à 600 m² : c'est la surface moyenne des parcelles pour permettre d'évoluer vers un habitat moins dispersé.

DES AMÉNAGEMENTS DE QUARTIERS QUI RÉPONDENT AUX DIFFÉRENTS ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN ÉCO-QUARTIER À JAUX

Les premiers aménagements de viabilisation de ce quartier, qui assurera une liaison entre la zone commerciale de Jaux-Venette et le village de Jaux, sont prévus fin 2013. Sur 27 hectares, il associera à terme activités de service de type médical, équipements publics (école, maison de quartier...) et un bassin d'infiltration des eaux de pluie qui évitera leur ruissellement vers l'Oise. Entre 300 et 350 logements, collectifs et individuels, de haute qualité environnementale (isolation poussée, utilisation d'éco-matériaux, faible consommation d'énergie) sont prévus. Une réflexion a été menée sur l'intégration paysagère des bâtiments et sur l'équilibre entre transports collectifs et usage de la voiture. Les travaux de construction devraient commencer début 2014.

LES JARDINS À LA CROIX SAINT OUEN : DES LOGEMENTS DIVERSIFIÉS ET UNE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Ce quartier, dont l'aménagement doit commencer au printemps 2013, réunit logements (250 logements dont 30 % de logements sociaux en accession aidée, locatif aidé et accession privée) et aménagements environnementaux : liaisons douces avec le centre-bourg, l'hypermarché et le collège, parcours sportif écologique associé à des bassins d'infiltration des eaux de pluie ainsi que la proximité d'un centre commercial innovant en matière d'utilisation des énergies renouvelables et une zone d'activités artisanales.

LE MAUBON À CHOISY-AU-BAC : UNE TRANSITION ENTRE LA COMMUNE ET LA FORÊT

L'aménagement de ce nouveau quartier, proche du centre-ville et de la forêt, suivra la trame d'organisation urbaine de Choisy. Il sera doté d'équipements destinés à protéger l'environnement comme un bois et des prairies humides qui constitueront un site de gestion des eaux pluviales et de protection de la biodiversité et une promenade. L'éclairage public évitera les déperditions lumineuses vers le ciel et n'éblouira pas les oiseaux, les chauves-souris et autres animaux nocturnes grâce notamment à la mise en place d'abat-jour et à l'utilisation de lampes non émettrices d'ultra-violets. Les travaux commenceront en 2013 et le Maubon comptera 200 logements dont au moins 30 % de logements sociaux.



DANS LA LOGIQUE DU SCoT : UN CŒUR D'AGGLOMÉRATION VIVANT ET ACTIF

➤ **La ZAC des Deux rives** est située au cœur de l'agglomération à Compiègne et Margny-lès-Compiègne des deux côtés du Pont Neuf. Sa réalisation, permet la revitalisation d'un secteur jusque-là occupé essentiellement par des entrepôts. En 2012, le siège de l'entreprise Brézillon et une résidence étudiante ont été inaugurés. La résidence étudiante compte 136 chambres idéalement situées en face de l'UTC. Ce nouveau quartier de 8,25 hectares va voir la réalisation de plusieurs programmes immobiliers - en cours de commercialisation - comprenant des logements collectifs, des bureaux, des commerces et des services en rez-de-chaussée.



➤ **Le projet de réaménagement du site de l'École d'État-major** s'inscrit lui aussi dans la stratégie globale de réaménagement du cœur d'agglomération en relation avec le centre-ville, le Palais impérial, le Théâtre impérial et les bords de l'Oise.

La fermeture de l'École d'État-major et de la Direction du Service National en juillet 2012 s'est traduite par la disparition de 400 emplois. L'ARC prévoit aujourd'hui de créer sur ce site un pôle de développement composé de bureaux et susceptible d'accueillir un établissement d'enseignement supérieur. Dans une étape ultérieure, il est prévu d'y aménager un centre des congrès en lien avec le pôle événementiel des Hauts de Margny. Des logements sont également prévus et le site sera ouvert sur la ville et le cœur d'agglomération.



➤ **La Prairie à Margny-lès-Compiègne et à Venette :**

la seconde phase de la réalisation de ce quartier sera elle aussi une étape importante de la mise en valeur du cœur de l'agglomération compiégnnoise. Sa superficie est de 14,5 ha. Des programmes de logements variés sont prévus avec 20 % de logements locatifs sociaux, deux résidences étudiantes et un home de l'enfance. La densité du bâti correspondra aux objectifs du développement durable en même temps qu'à la situation centrale de La Prairie dans l'Agglomération. La gestion des eaux pluviales mettra en œuvre des techniques écologiques et économiques, les matériaux utilisés auront un faible impact sur l'environnement. L'intégration aux quartiers existants sera particulièrement soignée.

LE CENTRE-BOURG DE SAINT-SAUVEUR : UN EXEMPLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Sur le site d'une ancienne zone d'activité située derrière la mairie, va être aménagé autour d'une place un quartier d'habitation regroupant 31 logements de tous types. La construction des premiers logements commencera en mars 2013.



LA CROIX SAINT OUEN

Une modification du PLU prévoit dans plusieurs quartiers de nouvelles règles de densité qui vont permettre de limiter l'étalement urbain et autoriser les dispositifs de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, pompes à chaleur...).





LES TRANSPORTS

AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ARC

L'ARC a mené en 2012 une étude sur son réseau de bus urbains, les TIC (transports intercommunaux).

Ceux-ci sont gratuits depuis 1975 et ce réseau n'a cessé de se développer depuis. L'utilisation qui en est faite prouve son efficacité puisque, par rapport aux réseaux d'agglomérations de taille comparable, c'est le plus fréquenté de France, en nombre de voyages annuels. S'il est globalement très utilisé, il présente aussi la particularité d'avoir des heures creuses et des heures de pointe assez peu marquées. Ceci démontre qu'il n'est pas réservé à un seul type d'utilisateurs, ceux qui se rendent à la gare le matin et en reviennent le soir par exemple. Il est utilisé toute la journée et pour des usages divers. Les personnes qui prennent le bus le font en majorité pour se rendre à leur travail à l'intérieur de l'agglomération (30 %) ou sur leur lieu d'études (25 %).

EN CHIFFRES

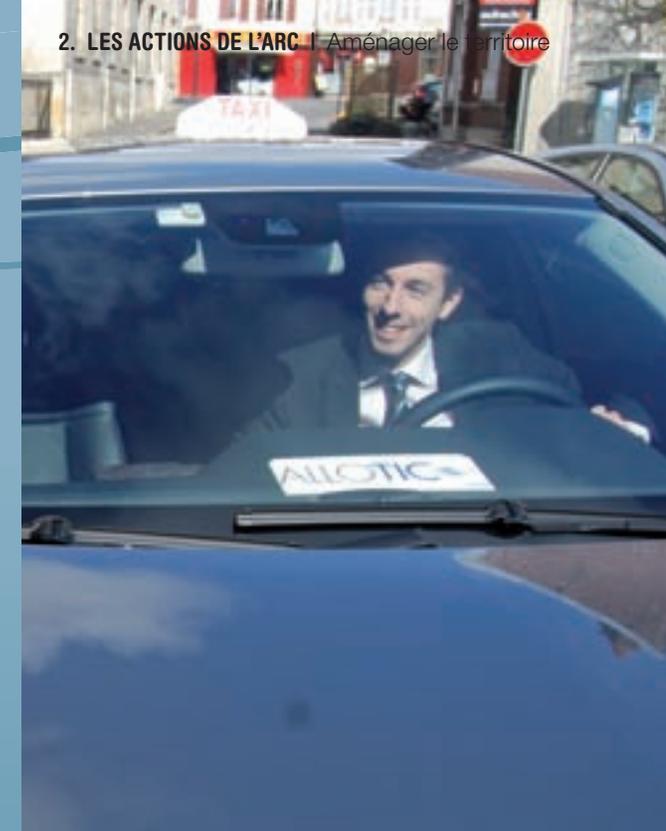
1 018 200 km ont été parcourus par les TIC sur le réseau urbain en 2012.



Le nombre de voyages est estimé à **4,5 millions** pour la même année 2012, soit **58 voyages/habitant/an**.

Il n'y a pas que la voiture particulière pour aller au travail.

En partenariat avec le SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise), l'ARC met en place un conseil en mobilité auprès des entreprises et des salariés du Compiégnois. Une animatrice chargée de l'information et de la promotion du covoiturage, comme des autres modes alternatifs à la voiture particulière, vient d'être recrutée. Elle ira à la rencontre des salariés dans leurs entreprises et pourra conseiller celles qui souhaiteraient lancer un plan de déplacements pour faciliter l'usage d'autres modes de transport que la voiture individuelle.



ALLOTIC : GRATUIT POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA RECYCLERIE

La Recyclerie a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2010 au Pôle de développement des Hauts de Margny. Depuis cette date, la desserte de ce secteur, par le service AlloTIC de transport à la demande, a été adaptée pour permettre à ses employés de se rendre facilement sur leur lieu de travail. Les déplacements domicile-travail sont gratuits pour eux, ce qui facilite grandement leur accès à l'emploi. En 2012, plus de 1 000 allers-retours ont ainsi été réalisés vers les Hauts de Margny. Ces salariés suivent par ailleurs une formation et bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel.



P.I.V.E.R.T.

LE F.I.S.A.C.

LES HAUTS DE MARGNY



RAISONNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



P.I.V.E.R.T.

UNE CHIMIE DU VÉGÉTAL RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet P.I.V.E.R.T. a pour objectif le développement d'une filière compétitive de chimie du végétal. Celle-ci remplace les dérivés du pétrole par des matières premières végétales. P.I.V.E.R.T. utilisera des oléagineux (colza, tournesol) dans leur totalité pour créer de nouveaux produits utilisables par la chimie, l'alimentaire, la cosmétique, la santé...

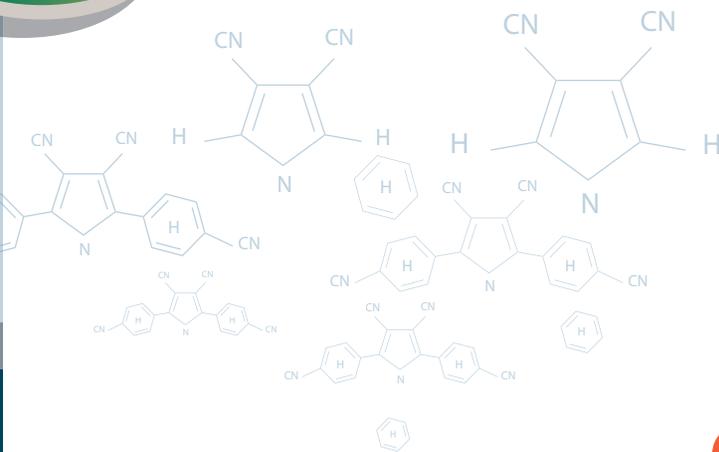
P.I.V.E.R.T. représente de nouveaux débouchés pour l'agriculture régionale et pour les industries de l'équipement. C'est aussi un moyen de créer, avec les bio raffineries, une nouvelle industrie chimique plus respectueuse de l'environnement.

P.I.V.E.R.T. est le fruit d'un partenariat entre industriels, collectivités territoriales et chercheurs. Parmi les 28 partenaires fondateurs figurent Sofiprotéol, groupe agro-industriel majeur de la filière des huiles et protéines végétales, le pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources, Rhodia, le groupe chimique PCAS, l'Université de Technologie de Compiègne, l'ESCOM, l'ARC... Son budget global est de 247 millions d'€.

Une halle technologique préfigurant ce que seront les bio raffineries, le BIOGIS Center, va être construite à Venette au Parc technologique des rives de l'Oise. Elle facilitera les transferts de la recherche vers l'industrie grâce à des outils de démonstration des technologies. Le BIOGIS Center utilisera des matières premières végétales d'origine régionale et mettra en œuvre les principes de l'écologie industrielle : les sous-produits de certaines activités serviront de matières premières à d'autres activités. L'énergie et l'eau seront recyclées. Son budget est de 57 millions d'€ sur 10 ans. Il réunira plus de 150 chercheurs publics et privés.

Dès que cette halle technologique sera en service, elle permettra aux industriels de procéder à des analyses et à des essais.

Ce projet accroît l'attractivité du pôle compiégnais de la chimie du végétal à la fois pour ses clients et pour les chercheurs.



EN CHIFFRES



Le BIOGIS Center, la halle technologique de P.I.V.E.R.T. à Venette en chiffres :

1 zone de réception et stockage des matières premières.

1 halle technologique de démonstration comprenant notamment :

- **2 zones** prétraitement/conditionnement
- **4 zones procédés** (Biotech, chimie, thermochimie, extraction-purification)
- **1 zone formulation**
- **1 zone micropilote et**
- 1 show-room** constructeurs.



INTERVIEW

Professeur Daniel Thomas

Professeur à l'UTC et vice-président du pôle Industries et Agro-Ressources (IAR)



Si la Picardie et Compiègne ont aujourd'hui une position dominante dans le domaine de la chimie du végétal, ce n'est pas par hasard. Nous avons engagé depuis très longtemps une réflexion sur ce sujet.

Pour ma part je m'y suis intéressé depuis la fin des années 70. En 1982 les Assises de la Recherche et de la Technologie étaient consacrées à la recherche en région : je pensais déjà que les agro-ressources étaient une piste de recherche.

L'ARC a été présente dès les 1^{ères} réunions de réflexion sur le pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources - et P.I.V.E.R.T. est un enfant du pôle IAR. IAR a été labellisé en 2005 et à l'époque nous n'étions pas très nombreux. Il y avait quelques industriels et la Région Picardie. L'agglomération de Compiègne y a vu dès le départ un moyen de développement du territoire. La Région Champagne-Ardenne nous a rejoint ensuite.

Je suis à l'origine du concept de bio-raffinerie. Il est né de la volonté de trouver à l'agriculture des débouchés autres que l'alimentation. La compétition entre usages alimentaires et non-alimentaires des productions végétales aurait pu être rédhibitoire mais nous avons réussi à montrer



que la chimie du végétal peut utiliser l'ensemble de la biomasse, c'est-à-dire tout le végétal y compris ce que l'on considère comme des déchets.

La Région Champagne-Ardenne s'est positionnée sur les sucres, notre créneau est celui des huiles végétales sur lequel Compiègne était déjà présent avec Sofiprotéol et le diester. On peut d'ailleurs souligner le fait que lorsqu'on produit du diester il y a un co-produit, des aliments pour animaux compétitifs par rapport aux aliments importés.

La réglementation européenne REACH dont l'objectif est de mieux protéger la santé et l'environnement contre les risques de l'industrie chimique nous a apporté un soutien formidable. Elle a obligé l'industrie chimique à repenser son activité. Toute la chimie européenne va muter d'ici 5 à 10 ans. L'évolution vers la chimie du végétal est inévitable et ce sera une chimie verte c'est-à-dire ni polluante ni dangereuse.

La chimie du végétal ne sera pas plus coûteuse et la chimie des oléagineux a de très importants débouchés. Les industriels partenaires du projet P.I.V.E.R.T prévoient une augmentation très importante de leur chiffre d'affaires et de nombreuses créations d'emplois.

LE F.I.S.A.C. DES COMMERCES ACCESSIBLES À TOUS



Le commerce est un élément clé du développement économique dans l'agglomération de Compiègne où commerces de proximité et zones commerciales de périphérie jouent un rôle complémentaire.

C'est pourquoi une convention F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a été signée le 28 mars 2012 entre l'État, l'ARC, les communes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers. Son objectif est d'accroître l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs, en aidant au maintien et au développement des commerces et des entreprises artisanales de proximité. Il y a environ 950 magasins dans l'Agglomération. Le F.I.S.A.C. permet de mener des actions d'animation et de communication, comme le week-end du goût organisé en octobre 2012. Elles viennent s'ajouter à celles organisées par les commerçants. Le F.I.S.A.C. apporte aussi des aides à l'amélioration et à la modernisation des commerces pour mieux répondre aux besoins et aux goûts des consommateurs et pour améliorer leur accessibilité. Dans le cadre du F.I.S.A.C., Pascal Boulaire est l'interlocuteur des commerçants qui peuvent le contacter directement à l'ARC.



INTERVIEW

Jean-Pierre Lenglet

Président de la Fédération des associations commerciales du Compiègnais

"La première manifestation organisée dans le cadre du F.I.S.A.C. a été le 12 novembre au Ziquodrome une réunion d'échanges sur l'accessibilité des commerces.

Celle-ci devra être réalisée d'ici 2015 et notre objectif était d'emmener les professionnels vers cette démarche. Le F.I.S.A.C. permet de leur proposer un diagnostic de leur magasin, il est pris en charge par le fonds et ses partenaires. Il ne leur coûte rien. A partir de là ils peuvent évaluer les travaux nécessaires et ceux qui peuvent être envisagés. Tous ne seront pas réalisables partout. Nous effectuons aussi un travail de terrain, nous allons à leur rencontre. Le F.I.S.A.C. peut aider les commerces au cas par cas. Son rôle ne se limite pas à ces travaux d'accessibilité mais il y a aussi des financements pour l'embellissement des façades et des vitrines."



LES HAUTS DE MARGNY

UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Sur cet aménagement en cours, il s'agit d'exploiter une friche militaire en réutilisant en partie les structures existantes et d'autre part de réaliser des aménagements complémentaires en périphérie de ce site.

Cela permet de limiter la consommation de terres agricoles, de faire des économies d'aménagement, et de ne pas laisser les bâtiments se dégrader. Le choix a été fait d'y implanter des activités diversifiées. Ceci permettra de donner vie au site 7 jours sur 7 avec des activités commerciales et d'industrie légère durant la semaine, et des activités de loisirs en semaine et le week-end sur le pôle événementiel, à l'aérodrome (avions,

planeurs, ULM) et sur les terrains de football.

Le site des Hauts de Margny est un point haut (100 m) qui bénéficie d'une vue à 360°. Des bandes arborées à l'intérieur du pôle et des barrières végétales (larges de 10 à 20 m), le long de la RD 202, feront que, de loin, le pôle formera une parfaite continuité paysagère entre le mont Ganelon (Clairoix) et le mont d'Huette (Jonquières). Ces ensembles boisés faciliteront le déplacement de la faune sur le plateau et offriront une belle entrée d'agglomération.

Des bassins d'infiltration des eaux de pluie sont réalisés. L'objectif est de maîtriser la totalité des eaux pluviales sur site par des dispositifs d'infiltration.

EN CHIFFRES

1 aérodrome.

1 chaîne de télévision consacrée à l'aviation (Air TV).

1 salle de danse (Adrénal'in).

1 jardinerie (Jardiland).

1 établissement public d'insertion défense (Evide) forme des jeunes depuis 2007.



1 Recyclerie récupère, remet en état, vend des objets et permet l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.



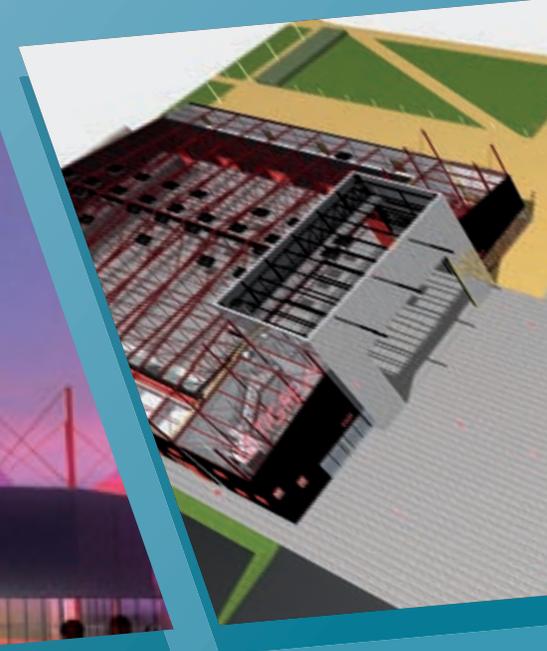
Le stade de football



Jardiland ouvrira le 6 mars prochain



Le pôle événementiel ouvrira dans moins d'un an





LE PLAN CLIMAT
ÉNERGIE TERRITORIAL
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
LES DÉCHETS



PROTÉGER **L'ENVIRONNEMENT
NATUREL**

LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

AGISSONS POUR LE CLIMAT AVEC L'ARC

Dans le cadre de sa politique de développement durable, l'ARC réalise, avec les communes de l'Agglomération, un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Elle entend ainsi participer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et limiter la vulnérabilité de son territoire à ce changement, puisqu'il est désormais certain que celui-ci ne pourra pas être évité.

D'ici 2050, la France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre, ce qui demande de passer d'une consommation

de 9 tonnes d'équivalent carbone/an/habitant à 2 tonnes d'équivalent carbone/an/habitant.

La première étape du Plan Climat Énergie Territorial voit la réalisation d'un Bilan Carbone : c'est un diagnostic qui identifie les principales sources d'émission de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent carbone : transport, habitat, bâtiments publics, industries, bureaux... et dégage des objectifs chiffrés de réduction de ces émissions.

Ce Bilan Carbone est tout d'abord réalisé pour le patrimoine et les services de chaque commune de l'ARC et pour Lachelle. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de chaque collectivité sont comptabilisées et les postes les plus émetteurs diagnostiqués. Le Bilan carbone détermine les moyens de diminuer ces émissions.

EN CHIFFRES

A quoi correspondent 2 tonnes d'équivalent carbone par habitant ?

- **1 aller-retour** Paris-New-York en avion,
- ou chauffer **3 mois au gaz** 1 maison de **100 m²**,



- ou acheter **2 ordinateurs** à écran plat,
- ou produire **1 tonne de papier**,
- ou consommer **70 kg de bœuf**.

PCET : LA SENSIBILISATION DU PERSONNEL DE L'ARC

Les équipes de l'ARC ont été rassemblées en décembre à l'occasion d'une après-midi présentant le bilan de l'année et les perspectives à venir. Dans ce cadre une animation a été réalisée autour du Plan Climat Énergie Territorial. Réparties par groupe d'une dizaine de collaborateurs, les équipes ont répondu à un questionnaire. Derrière ce principe un peu ludique, l'objectif était d'informer sur l'impact environnemental des actions humaines, puis de réfléchir plus spécifiquement à notre impact local. Chacun dans son comportement au travail peut agir pour réduire ses consommations (papier, énergie, carburants...). Il s'agissait aussi d'appréhender comment leurs métiers pouvaient avoir une influence positive : développement des transports collectifs et du vélo, opération programmée d'amélioration de l'habitat, réduction des déplacements domicile-travail grâce à une politique foncière, réduction des déchets...

Un Conseil d'Orientation Énergétique des bâtiments communaux, en cours de réalisation, complète ce diagnostic. C'est un rapport rédigé à la suite de la visite de 150 bâtiments qui analyse la consommation de gaz, d'électricité et d'eau de chacun d'eux et propose les travaux à effectuer.

Un Bilan Carbone du territoire de l'ARC sera également réalisé. Il caractérisera les émissions de gaz à effet de serre de chaque secteur d'activité (habitat, industrie, secteur tertiaire, agriculture, transports...)

pour les comparer au total des émissions.

Enfin, l'objectif du PCET est l'élaboration d'un plan d'actions pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables. Pour ce plan d'actions, l'ARC travaillera en coopération avec les acteurs sociaux, économiques et environnementaux du territoire et plus largement avec l'ensemble des habitants.



LA CONCERTATION AU CŒUR DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

À l'occasion du Plan Climat Énergie Territorial l'ARC va mener une importante démarche de sensibilisation et de concertation afin d'associer les habitants de l'Agglomération à la définition des actions puis à leur mise en œuvre.

La Fête du climat aura lieu le 6 avril 2013. Le matin, Jean Jouzel, prix Nobel de la Paix en 2007, donnera une conférence sur le changement climatique. L'après-midi, sous une forme à la fois ludique et pédagogique, des ateliers thématiques (contes pour les plus petits, redécouverte des produits alimentaires régionaux pour devenir un locavore averti ou encore information sur les transports et les économies d'énergie) permettront à tous, des plus jeunes aux plus grands, de prendre conscience de ce qu'est le réchauffement climatique et quelles sont les actions que l'on peut mener.

Dans les semaines qui suivent, des groupes d'échanges autour d'actions concrètes pour le climat réuniront les acteurs locaux de l'ARC (habitants, entreprises, commerçants, associations...). Un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts du changement climatique sera alors défini.

À partir de septembre, des actions pilotes seront conduites avec des partenaires témoins : familles, classes, entreprises... Elles montreront que chacun peut, dans sa vie quotidienne, agir pour le climat.

L'EAU MAÎTRISER LA CONSOMMATION



L'ARC alimente en permanence les communes de Compiègne et de Venette et ses propres zones d'activités. De façon plus ponctuelle, elle approvisionne d'autres communes et répond ainsi aux besoins de plus de 60 000 habitants.

Elle vient de réaliser un Schéma Directeur qui établit un état des lieux et définit les évolutions prévisibles d'ici 2025. Malgré l'augmentation de la population prévue par

le SCoT, la consommation d'eau, qui a sensiblement diminué depuis plusieurs années (elle était en moyenne de 4 757 288 m³ entre 2003 et 2007), ne devrait pas augmenter. Les particuliers évitent de plus en plus tout

gaspillage, les fuites des canalisations sont traquées et réparées et plusieurs entreprises disposent de leurs propres captages.

La recherche d'un troisième captage, pour répondre à un éventuel arrêt d'un des deux captages actuellement utilisés (Les Hospices à La Croix Saint Ouen et Baugy), par exemple en raison d'une pollution occasionnelle, n'a pu aboutir. L'accent est aujourd'hui mis sur les aménagements (réservoirs, supprimeurs) pouvant permettre à l'un de ces deux sites de prendre le relais en cas de défaillance de l'autre. Ce sont donc ces travaux qui seront réalisés dans les années qui viennent.

L'ASSAINISSEMENT UNE GESTION RIGoureuse DU RÉSEAU

L'ARC assure la construction et l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées et des stations d'épuration. Elle gère sept stations. En 2013, elle choisira le bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre de la future station d'épuration de Choisy-au-Bac. Les travaux devraient commencer en 2014. Des travaux de réhabilitation sont régulièrement menés sur le réseau. A Saint-Jean-aux-Bois l'extension du réseau du bourg dans le chemin des prés de Saint-Jean a été réalisée en 2012. Les travaux de raccordement du hameau de Malassise sont menés en 2013.

Dans le domaine de l'assainissement non-collectif, elle exerce trois compétences : contrôle de l'existant, réhabilitation des installations

non-conformes pour les hameaux enfin entretien des installations dont elle a assuré la réhabilitation. En 2011, l'Agglomération a financé la réhabilitation de 16 installations d'assainissement non collectifs à Saint-Jean-aux-Bois.

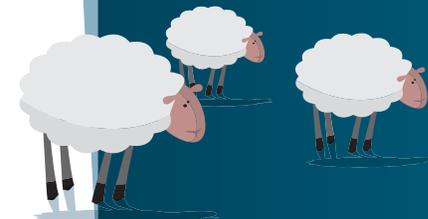
L'ARC a fait, depuis plusieurs années, le choix d'un entretien écologique de ses quelque 68 hectares d'espaces verts en n'utilisant plus ni produits phytosanitaires ni pesticides et en préférant des modes d'entretien plus naturels. C'est ainsi que la station d'épuration intercommunale de La Croix Saint Ouen bénéficie d'un système particulièrement doux et respectueux de l'environnement pour l'entretien de ses espaces verts. Il s'agit d'un troupeau de moutons qui remplacent les tondeuses à moteur utilisées jusqu'ici. Les moutons présentent de nombreux avantages : ils laissent se développer la faune et la flore, assurent une meilleure absorption des eaux de pluie par le sol et offrent aux promeneurs un spectacle des plus paisibles.

INTERVIEW
Armand Harlé d'Ophove
Société Harmol



"L'idée m'est venue il y a deux ou trois ans d'installer des moutons chez des particuliers puis dans des entreprises pour entretenir leurs espaces verts. J'ai recherché des partenaires. La Lyonnaise des eaux qui est délégataire de la station d'épuration pour le compte de l'ARC a manifesté son intérêt pour cette pratique éco-responsable.

Les moutons sont sur place pendant toute la période de pousse de l'herbe c'est-à-dire à partir de mars-avril et jusqu'en automne. Ils y restent 6 à 7 mois. Ensuite ils retournent à la bergerie. Le but est de limiter les déplacements. Il y a 50 brebis et 4 béliers pour brouter 4 hectares. Je ne leur apporte en complément de l'herbe que des sels minéraux et du sel. La contrainte majeure est de ne pas entraver la circulation. Aussi des clôtures électriques - alimentées par des panneaux solaires - ont été installées. C'est ce qu'on appelle de l'éco-pastoralisme industriel. Les moutons remplacent les tondeuses à moteur pour un résultat égal et bien souvent moins cher!"



UN BASSIN CONTRE LES INONDATIONS

Le bassin d'atténuation des crues de Choisy-au-Bac, situé à l'entrée de la commune, sera ouvert à la promenade en 2013. Il stockera 1 million de m³ d'eau en cas de crue importante de l'Aisne. Pour 40 % de son volume, il "compense" les remblais réalisés au Parc scientifique et tertiaire à La Croix Saint Ouen et pour la protection des habitations et des entreprises de Choisy-au-Bac et de Margny-lès-Compiègne. 60 % de son volume permet d'atténuer les pics de crues.

Cette réalisation s'inscrit dans un programme mené par l'Entente Oise-Aisne pour réduire la hauteur des crues de ces deux rivières. Son creusement a été réalisé entre 2010 et 2012 par le carrier Lafarge qui a exploité les matériaux du site. Son ouverture à la promenade est la première étape de son aménagement en base de loisirs nautiques.



INTERVIEW
Jean-Luc Danvin
Architecte paysagiste
de l'agence Noyon

"Nous sommes intervenus sur ce projet d'aménagement d'une zone de loisirs dès 2006 après l'étude d'Albert Pickaert qui avait choisi le site pour réaliser le bassin d'atténuation des crues. Il est placé sur le couloir d'écoulement des crues, en bordure de l'Aisne et son sous-sol est imperméable. Son sol est constitué de sable et de graviers. Il a ainsi pu être creusé par un carrier, Lafarge, qui a exploité les matériaux ce qui a représenté une économie pour la collectivité.

L'ARC a proposé une ouverture du site au public. Chaque secteur aura une vocation dédiée : promenade, écologie ou activités sportives et nautiques non bruyantes.

Le bassin est aussi une zone de contact écologique importante entre la forêt et l'eau pour la faune : lieu de vie, de reproduction et d'hivernage. Elle existait avant d'être coupée par les routes et les constructions. Il y a déjà des grands mammifères, des cerfs, des chevreuils qui viennent, ainsi qu'un peuplement d'oiseaux d'eau. Lafarge a installé une aire de graviers et de sables pour accueillir un oiseau qui les apprécie, le petit gravelot.

Le site sera ouvert dès l'été 2013. Son aménagement se poursuivra jusqu'en 2015. Cette année c'est la promenade, avec la réalisation d'un chemin pour les piétons et les cyclistes autour du plan d'eau de 15 hectares. La digue hors crue autour du plan d'eau offrira 2 kilomètres de promenade nature.

En 2014, ce sera le parcours écologique, un chemin réservé aux piétons avec des informations sur l'environnement : faune, flore, forêt, géologie, hydraulique...

En 2015, on installera des pontons sur le plan d'eau pour les activités nautiques et une aire de fitness en plein air complétera l'activité sportive.

Les associations seront consultées pour le choix final des activités."

LES DÉCHETS

PLUS D'OBJETS TRIÉS, UNE INFO RENFORCÉE



C'est une des actions les plus visibles de l'intercommunalité, les sacs gratuits et les camions de collecte étant à l'effigie de l'ARC.

Au-delà de cette image affichée, les résultats sont tangibles et la sensibilisation de terrain est une politique qui porte ses fruits. Si les résultats en termes de qualité et de quantité de déchets triés sont excellents, c'est notamment grâce aux animations réalisées auprès du public, notamment dans

les établissements scolaires (voir ci-contre) et lors des manifestations. Ces actions complètent les actions de communication réalisées auprès de tous les habitants via les publications et le nouveau guide de tri. Ces outils sont d'autant plus importants qu'ils relayent des changements au niveau des consignes de tri. Depuis le 15 juin 2012, le tri des déchets en plastique n'est plus limité aux bouteilles et aux flacons. Tous les emballages en plastique sont désormais collectés pour être recyclés. Ce nouveau dispositif simplifie le tri et d'augmente les quantités de matières recyclables. Il est rendu possible grâce à la modernisation du centre de tri du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, dont l'ARC est adhérent.

INTERVIEW
Madame Bleuse,
enseignante en CE2 à l'école
Pierre Sauvage de Compiègne



"Les messagères du tri de l'ARC sont venues pour faire deux animations. La première concernait le tri des déchets, avec des rappels importants et quelques nouveautés. Une mise en situation pratique est efficace auprès des enfants. Cela a renforcé l'idée de la nécessité du tri. Les enfants ont été intéressés et ont bien intégré le message. Dans les semaines suivantes la cour a été très propre, l'impact à ce niveau a vraiment été très fort. Nous avons désormais une poubelle jaune pour trier. Les parents nous ont fait remonter les retours des enfants à la maison. Ils sont attentifs au tri, observent, voire conseillent.

Nous avons eu une autre séance où les messagères ont fait fabriquer aux enfants des feuilles en papier recyclé. Ils ont compris qu'un déchet avait de la valeur et pouvait être réutilisé. Le retour des enfants plusieurs semaines après est étonnant. "Maman me demande maintenant où il faut jeter", rapporte fièrement une élève. "On jette pour ne pas polluer et recycler, ajoute une camarade. Ça veut dire qu'on transforme les déchets en autre chose, comme une seconde vie"... Et quand on leur demande ce que veut dire ARC ? "Agglomération de la Région de Compiègne, c'est écrit sur les sacs poubelles !".



3

LES INDICATEURS EN CHIFFRES

	2011	2012
Animations sur le tri en entreprises	/	3 (35 participants)
Manifestations grand public de sensibilisation au tri	2 (470 participants)	8 (1 171 participants)
Animations scolaires consacrées au tri	39 (Sept. 2010 à sept. 2011)	71 (Sept. 2011 à sept. 2012)
Nombre d'enfants concernés	736 enfants	1 668 enfants



	2011	2012
Feuilles de papier consommées pour les Conseil d'Agglo et Bureau	22 630 (évaluation)	22 630 (évaluation)
Papier recyclé en un mois par les services de l'ARC	157,77 kg	379,87 kg (pour 101 agents)
Emballages recyclés en 1 mois par les services de l'ARC	/	21,32 kg (pour 101 agents)



	2010	2011	2012
Pourcentage des marchés publics ayant un engagement pour l'insertion	25,71 %	46,66 %	31,37 %
Ratio Heures de travail figurant dans les engagements / Nombre de marchés ayant un engagement pour l'insertion	90,77	265,18	184,31

	2010	2011	2012
Nombre d'emplois privés dans l'ARC	29 433	30 403	(chiffre non communiqué)
Entreprises installées au Parc technologique des rives de l'Oise	/	23	23
Nombre de salariés des entreprises du Parc technologique des rives de l'Oise	/	90	103



	2011	2012
TIC : nombre de kilomètres parcourus	917 796 km	1 018 200 km
Nombre de personnes transportées par AlloTIC	24 803	23 396
Nombre de réservations AlloTIC	21 528	21 110
Nombre d'élèves transportés chaque jour par les cars Scolas'TIC	1 845 (au 4 ^{ème} trimestre 2011)	1 853 (au 4 ^{ème} trimestre 2012)
Taux moyen de co-voiturage par course AlloTIC	1,6 personne par véhicule	1,62 personne par véhicule

3. LES INDICATEURS EN CHIFFRES

	2011	2012
Nombre de communes de l'ARC dont les réseaux d'assainissement sont gérés sous SIG	0	1 commune sur 15 La gestion sous SIG permet l'optimisation de la gestion des données du réseau et des opérations de curage, inspections télévisées...
Durée annuelle de fonctionnement des bassins d'orages*	1 851 h	3 902 h
Station d'épuration de La Croix Saint Ouen : conformité aux normes de rejets	100 %	100 %

* Un 3^{ème} bassin d'orages a été mis en service fin 2011. Plus les bassins fonctionnent, moins il y a de déversements au milieu naturel et sur chaussée.



	2011	2012
Production d'eau du captage de Baugy en 2011	2 419 070 m ³	2 054 910 m ³
Diminution de la production du captage de Baugy par rapport à la période de référence 2003/2007 *	-27,80 %	-38,60 %
Production totale d'eau potable de l'ARC au captage de Baugy	3 920 821 m ³	3 691 745 m ³
Diminution de la production totale de l'ARC par rapport à la moyenne de la période de référence 2003/2007	-17,60 %	-22,40 %
Surface agricole, sur le bassin d'alimentation de captage de Baugy, engagée dans des Mesures Agro-Environnementales (MAE)	10 390 ha (Période 2009 - 2011)	12 542,14 ha (Période 2009 - 2012)
Pourcentage de la Surface Agricole Utile contractualisée en MAE sur le bassin d'alimentation de captage de Baugy	42,20 % (Période 2009 - 2011)	51,02 % (Période 2009 - 2012)

* Cette limitation de la production a pour objectif de diminuer la fréquence des périodes d'assèchement de la rivière Aronde.

	2011	2012
Jardiniers des jardins familiaux ayant suivi une formation au jardinage écologique	32 (Période 2009 - 2011)	42 (Période 2009 - 2012)
Pourcentage de jardiniers ayant suivi une formation au jardinage écologique par rapport au nombre des jardiniers des jardins familiaux de Compiègne	9 % (Période 2009 - 2011)	11 % (Période 2009 - 2012)



CE DOCUMENT A ÉTÉ IMPRIMÉ SUR DU PAPIER 100 % RECYCLÉ.



ARC
AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

The logo features a stylized wave icon to the left of the text. The wave is composed of three horizontal, slightly curved lines in shades of blue and white. The text 'ARC' is in a large, bold, blue serif font. Below it, 'AGGLOMÉRATION' and 'DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE' are in a smaller, blue, all-caps sans-serif font.

www.agglo-compiegne.fr

**ARC**
AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE



Place de l'Hôtel de ville - BP 10007
60321 Compiègne cedex
Tél. : 03 44 40 76 00